

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 23 octobre 2012 à 22h30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Jocelyn Ross, Ovila Soucy, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Location d'une pelle hydraulique pour le projet de la rue des Coquillages
4. Avis de motion de l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
5. Offre de services de la firme BPR (route 132 Ouest)
6. Offre de services de la firme Roche concernant la réfection du trottoir de la promenade de l'Anse-aux-Coques
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-10-287 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Location d'une pelle hydraulique pour le projet de la rue des Coquillages

2012-10-288 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de procéder à l'engagement d'une pelle hydraulique pour le projet de la rue des Coquillages de la compagnie *Le Groupe Réjean Claveau Itée*. Il s'agit d'une pelle de marque Caterpillar, modèle 345 CL avec godet de 2,1 mètres cubes avec défonceuse, au taux de 192 \$ l'heure.

4. Avis de motion de l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

2012-10-289 Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Beaulieu, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil qu'un règlement sera présenté

pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5. Offre de services de la firme BPR (route 132 Ouest)

2012-10-290

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que l'offre de services présentée par monsieur Réjean Turgeon, ingénieur de la firme *BPR Groupe-conseil*, en date du 23 octobre 2012, pour des relevés topographiques et la mise en plan des relevés topographiques dans le cadre du prolongement du réseau d'égout domestique et le remplacement de la conduite d'eau sur la route 132 Ouest, prévoyant des honoraires de 21 056 \$ avant taxes, soit acceptée et qu'autorisation est donnée d'octroyer le mandat à la firme *BPR*. Les honoraires versés dans le cadre de ce mandat seront attribuables au programme TECQ.

6. Offre de services de la firme Roche concernant la réfection du trottoir de la promenade de l'Anse-aux-Coques

2012-10-291

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'accepter l'offre de services présentée par monsieur Pierre L'Heureux, ingénieur de la firme *Roche*, pour réaliser les relevés de terrain nécessaires, la conception ainsi que les plans et devis pour soumission, dans le cadre de la réfection du trottoir de la promenade de l'Anse-aux-Coques, datée du 5 octobre 2012.

La proposition de services professionnels y est décrite, cependant, nous précisons que l'ensemble des activités mentionnées dans l'offre de services ne seront pas réalisées, du moins pas à ce moment.

Comme mentionné dans l'offre de services, le projet consiste essentiellement à construire un trottoir en bois reposant sur la structure du mur de soutènement, en remplacement des surfaces de gravier ou de pavé actuellement en place, sur une longueur d'environ 700 mètres. Une section du mur penché sur une longueur d'environ 20 mètres doit également être réparée et certains ajustements ponctuels seront requis pour marier le nouveau trottoir avec l'aménagement paysager existant.

Les travaux à décrire aux plans et devis sont les suivants :

1. Excavation des matériaux de remplissage existants afin de dégager les caissons sur lesquels la future structure du trottoir sera fixée;
2. Enlèvement du gravier pour rejoindre l'enrochement en place dans les caissons et remplissage de ceux-ci avec de l'enrochement;
3. Construction du trottoir incluant la charpente d'assise;
4. Mise en place de bordures en bois pour la fermeture du trottoir sur le côté sud;
5. Ragréage des surfaces à proximité du nouveau trottoir.

Les documents soumis à la municipalité devront comprendre un estimé des travaux proposé.

Les honoraires versés à la firme Roche pour l'exécution de ce mandat sont fixés à un montant forfaitaire de 16 500 \$ avant taxes.

7. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

8. Fermeture de la séance

2012-10-292

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault, maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général